

DES SALARIÉS PAS SEULEMENT ACCROS AU BOULOT

SANTE - Les assises de la Mildt sur la consommation de drogues au travail s'ouvrent ce vendredi...

«**A**imeriez-vous être opéré par un chirurgien entre deux verres de vin ou entre deux joints?» La question est posée par Etienne Apaire, président de la [Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie \(Mildt\)](#), alors que s'ouvrent ce vendredi, à Paris, les assises nationales des drogues illicites en milieu professionnel.

L'entreprise, reflet de la société

Selon la Mildt, qui s'appuie sur des études de la médecine du travail et de l'Institut national de prévention et d'éducation sur la santé, 15 à 20% des accidents professionnels, des absences et des conflits interpersonnels au travail seraient liés à l'usage d'alcool, de psychotropes ou de drogues illicites. «Une prise de conscience a déjà eu lieu concernant l'alcool, mais la nouvelle génération arrive sur le marché du travail avec ses drogues. Parmi les 1,2 million de consommateurs réguliers de cannabis, certains n'arrêtent pas et entrent sur le marché du travail», note le président de la Mildt.

«La consommation de produits psychoactifs vaut pour toutes les catégories socioprofessionnelles. L'entreprise n'est que le reflet de la société. A la démocratisation du cannabis dans les années 2000, s'ajoute l'entrée en force de la cocaïne», remarque Alain Domont, professeur de santé publique-santé au travail. Plaisir et recherche de la performance seraient les clés de cette consommation.

Vers des tests de dépistage à l'embauche

Le stress conduirait aussi certains salariés à consommer stimulants ou anxiolytiques dans la crainte de perdre leur poste. Une utilisation à rapprocher du [dopage](#). Mais attention, prévient Etienne Apaire, «la sensation d'efficacité laisse place sur la longueur à des complications». Même constat pour les dopants dans les professions créatives: «Le talent n'est pas une question de produit.»

Du coup pour la Mildt, la question des tests de dépistage à l'embauche et au cours de la carrière du salarié – jusque-là réservés aux seuls postes à risque – se pose. Un sujet polémique sur lequel Etienne Apaire a saisi le Comité national d'éthique. Car ces dysfonctionnements liés aux conduites addictives des salariés coûtent cher à l'entreprise: 1,5 % de la masse salariale en moyenne, selon Patrick Buchard, directeur d'[Hassé-Consultants](#). Aussi, «faire de la prévention coûtera toujours moins cher. La santé dans l'entreprise, c'est la santé de l'entreprise.»

Du côté des femmes

Moins touchées en général, selon le président de la Mildt, leur consommation de produits psychotropes monte en puissance, selon Alain Domont, professeur de santé publique. «Car en plus du travail, elles doivent assurer à la maison. Et ça se termine toujours par des produits forts.»